



## RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE

### *OBJECTIFS*

Mise en valeur du petit patrimoine commun.

### *DEFINITION*

Le Petit Patrimoine est représenté par l'ensemble des monuments qui ne sont pas classés ou inscrits comme Monuments Historiques.

*Les éléments constitutifs du petit patrimoine sont :*

1. Les points d'eaux : les fontaines, les pompes, les puits, les lavoirs, les abreuvoirs.
2. le petit patrimoine sacré : les croix, les calvaires, les chapelles, les statues, les gargouilles.
3. les ouvertures : les portes, les portails, les portiques, les vitraux
4. la signalisation : les enseignes suspendues, les enseignes en pierre
5. la délimitation : les bornes de limite
6. la mesure du temps, de poids et de l'espace : les horloges, les cadrans solaires, les tables d'orientation, les poids de ville
7. le petit patrimoine agricole et viticole : les cabanes, les moulins, les fours à pains
8. le petit patrimoine de commémoration : les monuments aux morts
9. les bâtiments du petit patrimoine : les tours, les ponts, les pigeonniers, les maisons à pans de bois

La restauration du petit patrimoine ne prend pas en compte les travaux d'aménagement mais seulement les travaux d'entretien ou de réfection.